

il est proposé que les deux Gouvernements s'engagent à ne pas ordonner eux-mêmes ni à permettre le démantèlement dudit oléoduc ou des installations mentionnées, et à ne pas en permettre de démantèlement par toute société qui pourra s'en porter acquéreur avant que la Commission Permanente Canada-Américaine de Défense recommande qu'il en soit fait ainsi.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

PIERREPONT MOFFAT.

## II

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures  
au Ministre des Etats-Unis au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 15 août 1942.

No 125

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la note no 738, en date du 14 août 1942, par laquelle vous faites certaines propositions tendant à l'établissement d'un oléoduc pour l'huile destinée à l'usage de l'armée des Etats-Unis en Alaska. Il est entendu que l'oléoduc proposé sera supplémentaire au plan, connu sous le nom de projet Canol, qui fit l'objet d'un échange de notes en date des 27 et 29 juin 1942.

Après un examen attentif, le Gouvernement du Canada agrée les propositions qui font l'objet de votre note précitée, sous réserve des conditions qui y sont énoncées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances réitérées de ma très haute considération.

*Pour le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,  
N. A. ROBERTSON.*

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01015764 5